
Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Guiot, en mission près de l'Armée du Nord, qui témoigne du secours apporté aux indigents de Lille, en annexe de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Guiot, en mission près de l'Armée du Nord, qui témoigne du secours apporté aux indigents de Lille, en annexe de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30112_t1_0040_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Le repr. Florent Guiot, à la Conv. Lille, 9 vent. II] (1).

« Citoyens collègues,

J'ai été instruit qu'il se trouvait à Lille un grand nombre de citoyens indigents et vous n'en serez point surpris en apprenant que cette commune sert d'asile à beaucoup de patriotes qui ont préféré de quitter leurs foyers occupés par l'ennemi plutôt que de courber la tête sous le joug honteux du despotisme. J'ai pensé que ce serait secondar le vœu de la Convention nationale que de leur procurer des moyens de subsistance qui surtout ne fussent point onéreux pour le Trésor public.

En second lieu mes prédécesseurs avaient arrêté la construction d'un temple de la Raison dans cette commune aux frais de la République ; mais ils n'avaient assigné aucun fond pour subvenir à cette dépense. J'ai regardé comme un premier devoir pour moi de faire payer des ouvriers, des pères de famille qui avaient travaillé sous la garantie nationale et à qui on devait des sommes assez considérables comparativement à la médiocrité de leur fortune. Je me suis ensuite occupé à soulager le Trésor national de cette dépense qui ne doit point rester à sa charge.

J'ai donc invité les riches citoyens de Lille, par un arrêté que je joins à ma lettre, d'employer une partie de leur superflu pour secourir leurs frères qui sont dans l'indigence et pour contribuer aux progrès de la raison. Mon invitation est si pressante que je ne doute point de son succès, si la Convention nationale veut bien approuver les mesures que j'ai prises. Elle me permettra de lui observer qu'il est instant qu'elle prononce sur cette mesure parce que, dans l'intervalle, le citoyen indigent est exposé à manquer des premiers besoins de la vie.

J'ajouterai à la Convention qu'il ne s'agit que d'une somme de 225 000 l. dont 70 000 l. sont destinées au paiement des décorations du temple de la Raison et aux dépenses de la fête civique pour la reprise de Toulon, et le surplus sera employé à secourir les malheureux. Cette somme 225 000 l. se répartit sur 73 citoyens dont le moins riche jouit de 10 000 l. de rente, et la plupart de ces citoyens ont eu la générosité de donner dans les différentes collectes qui ont été faites depuis trois mois, jusqu'à la concurrence d'un assignat de 10 sols ou de 2 chemises. S. et F.»

Florent GUIOT (repr. à l'A. du Nord).

P.S. Je vous envoie aussi le tableau d'après lequel j'ai opéré.

Renvoyé au comité de salut public (2).

(1) AFII 155, pl. 1252, p. 28.

(2) Mention marginale, datée du 13 vent. et signée RUDEL. Rien dans AULARD.

I

[Le cⁿ Lassecteur à la Conv. Paris, 26 plu. II] (1)

« Citoyens Représentans,

Ce n'est point une découverte nouvelle et dont l'utilité soit encore à démontrer que je présente à la Convention. J'appelle votre surveillance paternelle, sur un fléau qui depuis près de trois siècles désole l'Europe et je vous propose d'arrêter ses ravages les plus terribles en favorisant (au moins à l'égard des victimes désespérées) la propagation d'un remède qui a subi toutes les épreuves de l'art, et que vingt ans de succès non interrompus font regarder généralement comme un spécifique infailible contre les maladies vénériennes qui ont résisté à tous les moyens connus.

Le Rob Antisiphilitique (sic) de Lassecteur d'après le témoignage authentique de la Société de médecine qui a reconnu son efficacité, et sur l'avis des plus célèbres chimistes qui ont déclaré qu'il n'était composé que de végétaux, a été adopté par le gouvernement et depuis plus de quinze ans on l'administre dans les hôpitaux de la Marine et sur les vaisseaux. Il seroit à souhaiter sans doute que cet avantage put s'étendre à tous les hôpitaux de la république tant militaires que civils, mais la composition de mon remède entraîne beaucoup de frais, et puisqu'il faut en borner l'emploi, je sollicite la préférence [aux] incurables, au moins ceux de la capitale, et pour cette destination, je l'offre à ma patrie au prix qu'il me coûte, me soumettant d'ailleurs à ne recevoir aucun salaire pour les malades qui ne guériroient point de mes mains, heureux d'arracher au plus cruel des fléaux au moins les victimes abandonnées, je trouverai dans mon cœur le dédommagement du sacrifice que je fais en faveur de mes concitoyens malheureux et indigents.

Des guérisons sans nombre, des cures désespérées, voilà mes titres, ma demande ne peut manquer d'être favorablement accueillie par des Législateurs à qui rien de ce qui intéresse l'humanité ne saurait être étranger et qui ont établi dans leur sein un comité de secours et de bienfaisance.

LASSECTEUR.

P. S. — On trouvera chez le citoyen Lassecteur, rue d'Angoulême, Boulevard du Temple n° 11, toutes les pièces justificatives des épreuves que son remède a subies et une foule innombrable d'observations qui attestent son efficacité et ses succès.

Renvoyé aux comités d'instruction publique et des secours publics par celui des pétitions (2)

(1) F^{17A} 1009^B, pl. 2, p. 2088.

(2) Mention marginale, datée du 13 vent. et signée Bassal.